

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 6 mars à 20h00

Sont présents les conseillers Richmond Viau poste no.1, Deborah Beattie poste no.2, Maude St-Hilaire poste no.3, Julie Bergeron poste no.4, Jean-Marc Lamoureux poste no.5, tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Également présente la greffière d'assemblée, Sylvie Dubuc.

Le poste no. 6 est vacant.

2023-03-41 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 6 MARS 2023

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal du 6 février 2023
3. Comptes payable
4. Règlements :
 - a) Avis de motion pour les règlements suivants :
 - no.311-2 régie interne, permis et certificats;
 - no.309-15 intitulé zonage;
 - no.333 règlement relatif à la démolition d'immeubles
 - b) Premier projet pour les règlements suivants :
 - no.311-2 régie interne, permis et certificats;
 - no.309-15 intitulé zonage;
 - no.333 règlement relatif à la démolition d'immeubles d'immeuble
5. Inventaire régional du patrimoine bâti de la MRC des Jardins-de Napierville – inventaire local révisé
6. Avis d'élection partielle au poste no.6
7. Dépôt rapport gestion contractuelle année 2022
8. Résultat de l'appel d'offres public pour travaux chemin James Fisher
9. Attestation concernant l'utilisation de la subvention pour l'entretien des chemins Programme d'aide à la voirie locale ERL 2021- 2022
10. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration
 - b) Voirie :
 1. Contrat de fauchage route 202 et 219
 2. Contrat de fauchage des routes municipales
 - c) Service des incendies
 - d) Appuis financiers, dons et commandites :
 1. Bourse d'étude école secondaire Louis Cyr.
 2. Association équestre régionale Western Sud-Ouest
 3. Réseau communautaire Montérégie Ouest
11. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
12. Sujets divers
13. Correspondance
14. Période des questions
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 12, "Sujets divers", ouvert.

2023-03-42 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière 6 février 2023 tel que déposé.

2023-03-43 ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2023, ou par une appropriation de surplus ;

202300073	2023-02-08	CRSBPM (bibliothèque)	3 097,28 \$
202300074	2023-02-08	Club patinage artistique	500,00 \$
202300075	2023-02-08	La Société d'histoire des XI	240,00 \$
202300076	2023-02-08	GESTAR Inc.	534,63 \$
202300077	2023-02-08	Ministère du revenu du Québec	7 671,19 \$
202300078	2023-02-08	Receveur Général du Canada	2 871,31 \$
202300079	2023-02-09	WEX Canada Ltd. (esso)	1 938,97 \$
202300080	2023-02-09	Hemmingford Community Library	1 616,33 \$
202300081	2023-02-09	Bell Canada	206,97 \$
202300082	2023-02-09	Bell Mobilité	47,08 \$
202300083	2023-02-09	Hydro-Québec	1 501,44 \$
202300084	2023-02-09	Hydro-Québec	1 796,49 \$
202300085	2023-02-09	Desjardins - Assurances	2 490,75 \$
202300086	2023-03-06	Dunton Rainville	323,08 \$
202300087	2023-03-06	Fonds d'information	25,00 \$
202300088	2023-03-06	Village de Hemmingford	77,64 \$
202300089	2023-03-06	MRC des Jardins-de-Napierville	172 289,34 \$
202300090	2023-03-06	Ricoh Canada	699,19 \$
202300091	2023-03-06	Société assurance automobiles- Qué	7 307,71 \$
202300092	2023-03-06	Somac Diesel performance Inc.	1 432,34 \$
202300093	2023-03-06	Pavages MCM Inc.	54 755,12 \$
202300094	2023-03-06	Excavation Erwin Inc.	275,94 \$
202300095	2023-03-06	JALEC INC.	459,90 \$
202300096	2023-03-06	BUDGET PROPANE	1 994,02 \$
202300097	2023-03-06	Les Ventes Universelles C.B. Enr.	51,73 \$
202300098	2023-03-06	Quincaillerie Hemmingford	28,13 \$
202300099	2023-03-06	HAMSTER	103,14 \$
202300100	2023-03-06	SPCA Roussillon	716,96 \$
202300101	2023-03-06	Claude Joyal Inc.	182,77 \$
202300102	2023-03-06	Enviro-STEP Technologies inc.	477,15 \$
202300103	2023-03-06	Tammy Vaillancourt	285,00 \$
202300104	2023-03-06	EFT - Hemmingford Fire services - Admin. & dépl.	3 125,00 \$
202300105	2023-03-06	EFT - Hemmingford Fire services - 40%	15 042,00 \$
		Paie des employés	15 292,76 \$
			<hr/> 299 456,36 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 299 456,36 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

AVIS DE MOTION PROJET RÈGLEMENT NO. 311-2 POUR MODIFIER NO.311 RÉGIE INTERNE PERMIS ET CERTIFICATS

La conseillère Deborah Beattie donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit

adopter le premier projet de règlement no.311-2 pour modifier la régie interne des permis et certificats.

2023-03-44 PROJET RÈGLEMENT NO. 311-2 POUR MODIFIER NO.311 RÉGIE INTERNE, PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro URB-205-2019 modifiant le schéma d'Aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB 205) en vigueur de la Municipalité régionale de comté des Jardins de Napierville en vue de modifier les critères relatifs à la levée des réserves résidentielles a été adopté ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal de zonage doit être en concordance avec le SADR et donc qu'une mise à jour des restrictions concernant les réserves résidentielles dans la municipalité est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE la modification du règlement est nécessaire suivant l'adoption du nouveau règlement no. 333 afin d'incorporer les documents exigés pour la demande de permis de démolition et l'ajout de documents exigés pour la demande de permis de remblai;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par La conseillère Deborah Beattie a la séance régulière du 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no.311-2, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclare l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Deborah Beattie
APPUYÉ PAR le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le premier projet de règlement no.311-2 de faire parvenir à la MRC des Jardins-de-Napierville l'extrait de cette résolution. Une consultation publique sera tenue le 3 avril 2023.

AVIS DE MOTION PROJET RÈGLEMENT NO.309-15 POUR MODIFIER NO.309 INTITULÉ ZONAGE

La conseillère Maude St-Hilaire donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit adopter le premier projet de règlement no.309-15 pour modifier le zonage.

2023-03-45 PROJET DE RÈGLEMENT NO.309-15 POUR MODIFIER NO.309 INTITULÉ ZONAGE

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro URB-205-2019 modifiant le schéma d'Aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB 205) en vigueur de la Municipalité régionale de comté des Jardins de Napierville en vue de modifier les critères relatifs à la levée des réserves résidentielles a été adopté ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement municipal de zonage doit être en concordance avec le SADR et donc qu'une mise à jour des restrictions concernant les réserves résidentielles dans la municipalité est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE la modification est nécessaire afin d'incorporer la demande pour un mini-entrepôt dans le Parc industriel Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par La conseillère Maude St-Hilaire a la séance régulière du 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no.311-2, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclare l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Maude St-Hilaire

APPUYÉ PAR la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le premier projet de règlement no.311-2 de faire parvenir à la MRC des Jardins-de-Napierville l'extrait de cette résolution. Une consultation publique sera tenue le 3 avril 2023.

2023-03-46 INVENTAIRE RÉGIONAL DU PATRIMOINE BÂTI DE LA MRC DES JARDINS-DE NAPIERVILLE – INVENTAIRE LOCAL RÉVISÉ

Le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hemmingford décrète ce qui suit :

CONSIDÉRANT que l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002) stipule qu'une municipalité régionale de comté (MRC) doit adopter et mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale ;

CONSIDÉRANT que pour répondre à cette exigence, la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté via la résolution numéro 2022-04-54, un inventaire réalisé sur son territoire en 2017 ;

CONSIDÉRANT que la MRC offre la possibilité aux municipalités locales de réviser leur inventaire respectif en retirant les fiches d'immeubles comportant la cote 99 Bâtiments non retenus, ainsi que celles des immeubles datant de 1940 et plus ;

CONSIDÉRANT qu'un inventaire révisé est proposé ;

CONSIDÉRANT que les bâtiments de cet inventaire seront assujettis aux dispositions du projet de règlement de démolition numéro 333 dont l'adoption est prévue en au courant de l'année 2023 ;

CONSÉQUEMMENT, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Marc Lamoureux,

APPUYÉ PAR la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE SOUMETTRE à la MRC des Jardins-de-Napierville pour fins d'adoption, l'inventaire révisé du patrimoine bâti local du Canton de Hemmingford tel que présenté en pièce jointe de la séance pour en faire partie intégrante.

AVIS DE MOTION PROJET NO.333 RÈGLEMENT RELATIF A LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

La conseillère Julie Bergeron donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit adopter le premier projet de règlement no.333 pour un nouveau règlement pour démolition d'immeubles

2023-03-47 PROJET NO.333 RÈGLEMENT RELATIF A LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou

plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement, dont les dispositions s'imposent aux personnes physiques comme aux personnes morales de droit public ou privé, s'applique à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité du Canton de Hemmingford.

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de régir la démolition d'immeubles conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par La conseillère Julie Bergeron a la séance régulière du 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no.333 le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclare l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR La conseillère Julie Bergeron

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le premier projet de règlement no.333, de faire parvenir à la MRC des Jardins-de-Napierville l'extrait de cette résolution. Une consultation publique sera tenue le 3 avril 2023.

AVIS D'ÉLECTION PARTIELLE AU POSTE NO.6

Par la présente, la présidente d'élection Sylvie Dubuc, avise la population qu'une élection partielle est prévue dimanche le 4 juin 2023, pour le poste de conseillère/conseiller au poste no.6, de 10h00 à 20h00, si plus d'une candidate ou d'un candidat, dépose un formulaire conforme. La période de dépôt des candidatures sera du vendredi 21 avril au vendredi 5 mai 2023, à 16h30.

Le vote par anticipation aura lieu dimanche 28 mai 2023, de 12h à 20h. Un avis public sera publié et affiché aux endroits prescrits par le conseil.

La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : *Mme Stephanie McAdam*

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

La directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité dépose le rapport annuel pour l'année 2022 sur l'application du Règlement de gestion contractuelle conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (C-27.1).

Le rapport annuel 2022 sur l'application du Règlement de gestion contractuelle est présenté dans les pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

2023-03-48 RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR PAVAGE DU CHEMIN JAMES FISHER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford a lancé un appel d'offres public pour des travaux de pavage sur le chemin James Fisher, date limite de dépôt des soumissions était le 1er mars dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les documents présentés par l'entreprise CONSTRUCTION TECHROC INC. sont conformes au cahier de charge et que le montant soumis au bordereau de prix est le plus bas;

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix total avec taxes</u>
CONSTRUCTION TECHROC INC.	979 454,90\$
MSA INFRASTRUCTURES INC.	1 057 057,57\$
LES PAVAGES CÉKA INC.	1 065 831,13\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richmond Viau, APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la soumission de CONSTRUCTION TECHROC INC. pour un montant de 979 454,90\$, incluant les taxes, dépense financée par le budget en immobilisation pour la voirie en 2023 et du fonds réservé pour la voirie.

2023-03-49 ATTESTATION CONCERNANT L'UTILISATION DE LA SUBVENTION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE ERL 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 276 698 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les compensations versées à la Municipalité en 2021-22 doivent être affectées aux deux tiers à des dépenses d'entretien d'été ou à des dépenses d'investissements admissibles qui y sont liées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales (ERL).

2023-03-50 OFFRE DE SERVICE POUR FAUCHAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX SAISON 2023

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons d'efficacité et d'économie le fauchage des chemins municipaux sera donné à forfait pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise André Paris Fauchage et Débroussaillage présente une offre de service de 3 985 par coupe, avant taxes ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire trois coupes, s'échelonnant du mois de mai au mois de septembre, pour un total de 11 955\$, avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau, APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise André Paris Fauchage et Débroussaillage, pour un montant total de 11 955\$, avant taxes, prévu et financé par le budget 2023 des infrastructures.

2023-03-51 OFFRE DE SERVICE POUR FAUCHAGE DES ROUTES 219 ET 202 SAISON 2023

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise André Paris Fauchage et Débroussaillage a obtenu le contrat de fauchage du ministère du Transport du Québec, pour les travaux de coupes aux bords des routes 202 et 219;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aimerait procéder à un débroussaillage des routes 202 et 219, suite à la deuxième coupe du mois de septembre;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise André Paris Fauchage et Débroussaillage offre de réaliser le débroussaillage pour un montant de 3 719\$, avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise André Paris Fauchage et Débroussaillage, financé par le budget 2023 pour l'entretien des infrastructures routières.

2023-03-52 BOURSE D'ÉTUDES POUR FINISSANTS DE L'ÉCOLE LOUIS CYR

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal encourage la persévérance scolaire et les accomplissements des élèves du niveau secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du présent conseil municipal aimeraient encourager la continuité de l'éducation postsecondaire, en offrant une bourse d'études à un élève finissant désirant poursuivre ses études ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER une bourse d'études au montant de 500\$ à l'École secondaire Louis Cyr, fonds provenant du budget de 2023 pour les dons.

2023-03-53 ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE WESTERN DU SUD-OUEST

CONSIDÉRANT QUE l'Association équestre régionale western du sud-ouest (AERWSO), sollicite une commandite pour la saison 2023. La saison est déjà programmée et comporte cinq événements. Le tout débutera les 27 et 28 mai prochain et la saison se terminera les 23 et 24 septembre.

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé est de 250\$, qui permettra de payer les coûts liés aux juges, aux équipements et à l'achat des rubans remis aux participants ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉ PAR la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté;

De VERSER le don de 250\$ à AERWSO, montant provenant du budget des dons pour 2023.

2023-03-54 RÉSEAU COMMUNAUTAIRE MONTRÉGIE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la vision du MWCN est de développer une communauté d'expression anglaise forte et dynamique en Montérégie-Ouest, comme implanté à Hemmingford depuis avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'en collaboration avec la communauté de Hemmingford, ils fournissent de l'information et des ressources pour promouvoir un meilleur accès aux services de santé et aux services sociaux pour tous et plus encore, comme :

- Ateliers;
- Programmes d'exercices;
- Soutien intergénérationnel;
- Renforcement de la communauté par le biais de sorties éducatives, de forums et d'événements sociaux;
- Apprentissage tout au long de la vie;
- Soutien, recrutement et reconnaissance des bénévoles.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme sans but lucratif organise sa première journée portes-ouvertes, mercredi 12 avril 2023, au 476, rue Frontière, à Hemmingford, et que cet organisme sollicite des dons pour soutenir cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire ne votant pas ,

D'OFFRIR un don de 250\$ pour soutenir l'événement, financé par le budget des dons 2023.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DES QUESTIONS

2023-03-55 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYER par la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée a 20h35

Lucien Bouchard
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale greffière-trésorière

Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, Greffière-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus :

2023-03-43
2023-03-48
2023-03-50
2023-03-51
2023-03-52